

Droit d'alerte

n° 11

La lettre d'information de CIDECOS

septembre 2010

Spécial dette publique

La dette publique est-elle un problème ?

Lilian Brissaud
Raphaël Thaller

Plan

- I - Un discours culpabilisateur
- II - La dette ou l'acte d'emprunter de l'argent à un autre
- III - Les caisses de la France sont-elles vides ?
- IV - Où est le problème ?
- V - Dépenses publiques et politique de baisse des impôts
- VI - Le manque-à-gagner fiscal
- VII - Qui ne paie pas ses impôts s'enrichit
- VIII - Au près de qui l'Etat emprunte-t-il ?
- IX - Niveau du taux d'intérêt et rapport de force entre le créancier et son débiteur

Conclusion : Débiteurs de tous les pays, unissez-vous !

C'est bien connu : « Les caisses de la France sont vides » ; « Les Français vivent au dessus de leurs moyens ». ... Depuis des décennies, c'est le même refrain. Il a été fortement réactivé à l'occasion de la spéculation sur les finances publiques grecques, qui s'est étendue au Portugal, à l'Espagne ... et à la France.

I - C'est un discours culpabilisateur qui vise à faire accepter la diminution des dépenses publiques et la baisse d'impôt qui va avec.

Le noyau idéologique de ce discours culpabilisateur et générateur d'anxiété constitue une véritable masse apparemment à toute épreuve : non seulement « nous » dépensons trop¹, mais pire encore : tels des parents-cigales indignes et irresponsables, **nous mangeons, dès aujourd'hui, le pain de nos enfants**. C'est donc à ces derniers qu'incombera le lourd sacrifice d'assumer notre impécuniosité, et de se transformer à cause de cela en fourmis parcimonieuses sinon avaricieuses.

Dans la pratique, comme on le voit avec les mesures brutales de « rigueur » qui sont imposées partout en Europe, le thème de la Dette Publique a bien pour but de faire accepter aux populations une **diminution des dépenses pu-**

bliques. Cette politique est d'ores et déjà engagée depuis de nombreuses années, contrairement à la fausse idée propagée d'un Etat-qui-dépense-toujours-trop !

Mais nous allons voir aussi que la dette publique ne répond pas uniquement à des motifs politiques et idéologiques. Comme nous allons le démontrer, si la dette publique est un formidable « argument » destiné à faire « avaler » la baisse des dépenses publiques, cette dernière répond elle-même à l'objectif fondamental de **diminution parallèle des impôts** : plus exactement, les impôts payés par les entreprises (le capital) et par les classes riches de la société (encore le capital), qui cherchent à se désengager toujours plus du « fardeau fiscal » (!).

D'autre part, si la dette est bien une réalité tangible et constitue bien en tant que telle un vrai problème, **ce problème n'est pas celui que l'on prétend**. De sorte que ceux qui n'ont pas de mots assez durs pour la fustiger n'ont en réalité aucunement l'intention de la supprimer, bien au contraire. Explications.

Commençons par examiner ce qu'est une dette.

II - La dette prend son origine dans l'acte d'emprunter de l'argent à un autre (une personne ou une société).

J'ai un besoin immédiat d'une certaine somme d'argent, dont je ne dispose pas. J'emprunte cette somme à un tiers qui lui au contraire dispose d'une **épargne** (de l'argent non utilisé à la consommation²). Le système prévoit alors que ce tiers a le droit de m'appliquer un **taux d'intérêt**, pourcentage du total emprunté. Le taux d'intérêt est la contrepartie (la rémunération) accordée par le **débiteur** à son **créancier** pour la mise à disposition immédiate de l'argent. Le niveau du taux d'intérêt dépend du **rapport de force économique et social entre le débiteur et son créancier**, soit, dans le cas de la dette publique, entre l'Etat et « les investisseurs financiers » (ou le « marché financier »).

La notion de **contrepartie** est essentielle : **quand vous voyez une dette, cherchez la créance qui lui correspond**. Quand vous voyez un déficit, cherchez l'excédent. Un Etat qui va vouloir financer un déficit public en s'endettant va le faire auprès de tiers qui disposent d'excédents. Il s'agit donc, au *niveau global et consolidé, d'un jeu à somme nul*. Autrement dit, macroéconomiquement, il ne peut pas y avoir de « trou ». Les acteurs « déficitaires » s'endettent auprès de ceux qui disposent des excédents d'épargne. Bien sûr, là où cela se complique, **c'est quand les créanciers (ceux qui ont prêté l'argent), se trouvent à l'autre bout du monde, loin de portée (en apparence) d'une action politique ou sociale directe**. Nous en reparlerons plus loin.

III - Les caisses de la « France » sont-elles vides ? Evidemment non !

On nous répète à l'envie que « la France vit au dessus de ses moyens » et qu'elle « dépense plus que ce qu'elle gagne ». Mais déjà les comptes de l'Etat ne sont pas ceux de la France. L'économie française « gagne » un revenu annuel de 2.000

milliards d'euros (c'est le Produit Intérieur Brut).

Bien sûr, on ne peut pas nier l'existence de la dette publique, ni le fait qu'elle soit élevée. Elle se monte aujourd'hui à plus de **1.500 milliards d'euros, soit 75 % du PIB**. Elle atteignait 20% du PIB à la fin des années 70. Cette façon traditionnelle de comparer la dette de l'Etat avec le PIB de la France n'est d'ailleurs pas innocente. Elle tend à suggérer que, s'il fallait rembourser d'un coup cette dette, chaque français devrait sacrifier les trois-quarts de son revenu annuel ! Ce qui est un raisonnement idiot.

La définition même de la Dette Publique est ambiguë. Ce mot désigne en effet l'ensemble des dettes contractées par l'Etat, les Administrations, les Collectivités Locales, d'une part, mais aussi par la Sécurité Sociale, d'autre part. De fait, on additionne ainsi des choux et des carottes... Le budget de l'Etat et des collectivités est financé par les impôts, alors que le budget de la Sécurité Sociale est alimenté par les cotisations sociales, c'est-à-dire par les salaires. Ce n'est pas du tout la même chose ! L'Etat a pour mission d'assurer les missions dites « régaliennes » (Justice, Police, Armée ...) ainsi que des fonctions de service public (Education Nationale, Transports collectifs ...), alors que la Sécurité Sociale prend en charge des dépenses sociales telles que la retraite ou la maladie. Le fait d'additionner les dépenses de l'Etat et celles de la « Sécu » est donc un amalgame qui n'est pas anodin³. Dans cet article, nous nous limiterons strictement à la Dette publique hors Sécurité Sociale, c'est-à-dire la dette de l'Etat et des Collectivités.

Il reste que le montant de la dette et son évolution sont impressionnants. Mais il faut toutefois souligner un point : si l'Etat est endetté, il n'est pas

pauvre. Il détient, avec les collectivités locales, un patrimoine physique (un « Actif ») conséquent : des bâtiments, des équipements, des ouvrages de génie civil, des terrains etc. La valeur de ce patrimoine public s'élève à 1.400 milliards d'euros. A quoi s'ajoute encore un « actif financier » (des actions et des titres de participation dans des entreprises) d'un montant de 450 milliards. La dette (qui est au « Passif » du « Bilan » de l'Etat), a donc une contrepartie comptable, du côté de son « Actif ». L'Etat n'est donc pas encore tout à fait réduit à faire la manche ... Cependant, avec les privatisations, l'Etat est en train de dilapider ce patrimoine, ce qui est inquiétant.

IV - La dette publique est bien un problème, mais ce problème n'est pas du tout là où l'on nous dit qu'il est !

Avant de dire si la dette publique est ou non un problème, il faut déterminer : d'abord les **motifs** de l'endettement (pour quels motifs l'Etat emprunte-t-il ?) ; ensuite, **à qui** l'on emprunte (« on emprunte qu'aux riches »).

Il peut être en effet parfaitement nécessaire et légitime d'emprunter si l'on veut acquérir ce que l'on appelle un bien durable (ex : une automobile, une maison, une nouvelle machine etc.). En revanche, si l'on emprunte pour payer l'essence de la voiture, ou son loyer, c'est beaucoup plus embêtant !

Or, si l'Etat est aujourd'hui endetté, s'il emprunte régulièrement des grosses sommes d'argent, **c'est pour pouvoir couvrir ses déficits budgétaires**, c'est-à-dire la différence (négative) entre ses dépenses courantes et ses recettes fiscales. Le déficit du budget de l'Etat s'est élevé à 56 milliards € en 2008. Ce déficit est chronique depuis des années et il tend à s'accroître⁴.

D'où provient ce déficit chronique ? La réponse habituelle est que l'Etat est trop dépensier, car il y a trop de fonctionnaires et que c'est à « nos enfants » qu'incombera la charge de rembourser ces dépenses somptuaires etc. Or cela est parfaitement inexact.

“ On nous répète à l'envie que « la France vit au dessus de ses moyens » et qu'elle « dépense plus que ce qu'elle gagne ». Mais les comptes de l'Etat ne sont pas ceux de la France. L'économie française « gagne » un revenu annuel de 2.000 milliards d'euros (PIB) ”

V - Le déficit public ne provient nullement d'un excès de dépenses publiques mais il résulte de la politique de baisse des impôts (et pas n'importe lesquels !) conduite obstinément depuis des années.

L'origine du déficit budgétaire se trouve clairement, non pas dans la dérive des dépenses publiques, mais bien dans **l'affaiblissement chronique et délibéré des recettes de l'Etat**. Depuis 10 ans, pour ne pas remonter plus loin, une politique systématique de **baisse des impôts** (exonérations et allègements fiscaux de toutes sortes) est conduite. Ce phénomène a été reconnu et identifié par Gilles CARREZ, député UMP et Rapporteur Général de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale. Son dernier rapport est formel : « *L'accumulation de baisses d'impôts depuis 2000 semble avoir conduit à un accroissement du déficit structurel car, si le taux de prélèvements obligatoires apparaît en baisse tendancielle sur la décennie, le taux de dépenses publiques, en revanche, reste stable* ». En clair : **les dépenses stagnent*, les recettes diminuent**.

Ce rapport montre l'évolution des recettes fiscales de l'Etat de 2000 à 2008 (tableau ci-dessous), comparée à l'évolution « spontanée » des mêmes recettes, c'est-à-dire à structure budgétaire constante, comme s'il n'y avait pas eu les réductions d'impôts.

Nous avons retiré les données de l'année 2009 qui est impactée par la crise économique donc par le ralentissement des recettes fiscales

Budget de l'Etat en Milliards €	2000	2008
Recettes fiscales réelles	243,5	265,1
Recettes fiscales « spontanées »	243,5	348,5
Différence		83,4

(Source : Assemblée Nationale ; Rapport Carrez).

Autrement dit, en l'absence des baisses d'impôt qui ont régulièrement eu lieu depuis 2000, les recettes de l'Etat auraient dû se monter en 2008 à 348,5 milliards €, si le budget avait été construit de la même manière que celui de l'an 2000. Or, les recettes effectives de l'année 2008 ont été en réalité de 265,1 milliards €, en raison des allègements fiscaux successifs qui ont littéralement « écrêté » les rentrées d'argent. **En clair : il manque donc désormais plus de 83 milliards € chaque année dans les caisses de l'Etat !** Cela revient encore à dire que l'annulation des avantages fiscaux accordés depuis dix ans redonnerait immédiatement 83 milliards €. En 2008, le budget de l'Etat aurait

été facilement à l'équilibre (et même excédentaire) s'il n'y avait pas eu les « cadeaux fiscaux ».

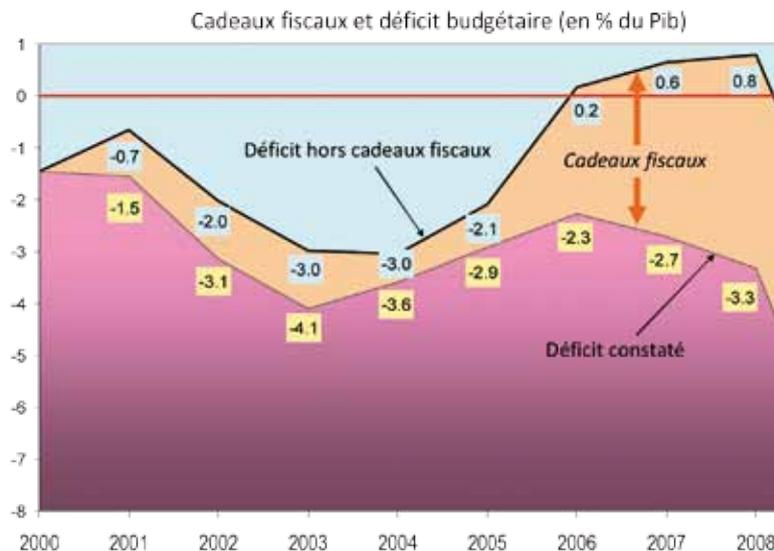
*Cette stabilité des dépenses est d'autant plus remarquable que l'Etat prend à sa charge, en plus de ses dépenses courantes propres, la compensation des exonérations de cotisations sociales, qui relèvent normalement du budget de la Sécurité Sociale (financé par le salaire socialisé). Cette compensation, payée par le budget de l'Etat, s'élève à 30 milliards d'euros ! Cela signifie que les dépenses « normales » de l'Etat sont diminuées d'autant.

VI - Ce n'est donc pas l'Etat qui vit au dessus de ses moyens, mais c'est l'Etat qui, délibérément, crée année après année un manque-à-gagner fiscal, en raison de la politique de baisse des impôts.

Evidemment, cela ne concerne pas n'importe quel impôt. Pour l'essentiel, il s'agit de **l'impôt sur le revenu**. Le célèbre « bouclier fiscal » n'est qu'un dispositif parmi bien d'autres mesures qui ont été adoptées au fil des ans en vue de modifier le barème de l'impôt sur le revenu (ainsi que la fiscalité sur les plus-values et sur les revenus locatifs), dans le but de **réduire les impôts payés par les plus hauts revenus**. La perte d'impôt ainsi occasionnée est estimée entre 33 à 41 milliards d'euros !

Il faut également souligner l'importance des **baisses d'impôt sur les sociétés** : le crédit d'impôt Recherche (une véritable manne pour les entreprises), le prêt à taux zéro (crédit d'impôt pour les établissements financiers), et la taxation à taux réduit des plus-values. L'impact total de ces mesures est de 10 milliards d'euros. A quoi s'ajoute la réforme de la taxe professionnelle qui allège encore de 2,9 milliards € la fiscalité des entreprises.

Un mot à propos de l'impôt sur les bénéfices : son taux est officiellement de 33,3 % (il était dans le passé de 50 %). Mais, en raison des multiples possibilités d'exonération et « d'optimisation fiscale », le taux réel (ce que l'on appelle, dans le jargon fiscal, le « taux implicite d'imposition ») est en fait de 18 %, et même de 13 % pour les grandes entreprises ! ►



Le graphique ci-contre montre clairement que, en l'absence des « cadeaux fiscaux », le budget de l'Etat pourrait fort bien revenir à l'équilibre. Source : Michel Husson ; Rapport Carrez

“ De cette manière, on reproduit en permanence le mythe d'un Etat trop dépensier, puisque le déficit perdure ! ”

Comment **ne pas payer d'impôt** sur le revenu quand on est riche ?

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2010 (sur les revenus de l'année 2009)		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES			
CDI DE LATHUNE 3 RUE DU FRIC 75000 PARIS		COUPLE - 2 ENFANTS SALAIRES : 120 000 € REVENUS DE PLACEMENTS : 30 000 €		M OU MME POGNON ROGER 15 RUE DE L'ÉVASION 75000 PARIS	
IMPÔT À PAYER		RÉDUCTIONS			
MONTANT INITIAL : 25 830 €		Crédit d'impôt en faveur de la qualité environnementale des logements — 3 200 €			
TOTAL DES RÉDUCTIONS : 25 700 €		Crédit frais de garde des enfants de moins de 7 ans — 1 750 €			
IMPÔT NET À PAYER : 130 €		Crédit emploi salarié à domicile — 4 500 €			
		Souscriptions de parts de FCP dans l'innovation — 3 000 €			
		Souscriptions de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) — 3 000 €			
		Souscription au capital des PME — 1 250 €			
		Investissement outre-mer dans le logement et autres secteurs — 9 000 €			
		TOTAL DES RÉDUCTIONS — 25 700 €			

Ceci est une simulation faite sur le site www.impots.gouv.fr. Les réductions d'impôts sont réelles et correspondent à des placements et dépenses s'élevant à 58 500 €. Elles entraînent une déduction d'impôts de 25 700 €!

(Source : Fédération CGT des Finances)

VII - Qui ne paie pas ses impôts s'enrichit.

Toutes ces baisses d'impôt sont donc très inégalitaires et favorisent principalement les ménages les plus aisés et le capital. Il faut en outre y ajouter celles décidées depuis 2007, particulièrement significatives sur le plan symbolique, et non négligeables sur le plan économique (elles représentent encore 3 milliards), concernant l'impôt sur la fortune, les droits de succession et le bouclier fiscal. A quoi s'ajoute enfin le beau cadeau fiscal fait aux restaurateurs sous forme de baisse du taux de TVA, qui ampute de 3 milliards supplémentaires le budget de l'Etat ! Qui ne paie pas ses impôts s'enrichit.

De cette manière, **on reproduit en permanence le mythe d'un Etat trop dépensier, puisque le déficit perdure !** Ce qui permet de motiver à nouveau la pression sur les dépenses publiques, suivies immédiatement d'une nouvelle réduction d'impôts etc, dans une spirale sans fin. Le déficit public remplit donc une fonction **idéologique voire psychologique**, car anxiogène et culpabilisatrice, permettant de justifier le déclin des services publics (remplacés par des services privés, lucratifs et inégalitaires d'accès).

Soulignons aussi combien la baisse des impôts repose sur **un socle idéologique puissant**. Il existe en France une certaine aversion populaire à

l'égard de l'impôt, et la mémoire est encore vivace des taxes qui « saignent le peuple » : la taille, la dime, la gabelle ... ! **La classe dirigeante s'appuie habilement sur cette aversion populaire pour véhiculer sa propre haine envers l'impôt.** Les économistes et idéologues « libéraux » rivalisent d'ingéniosité pour « théoriser » les méfaits de l'impôt : « *trop d'impôt tue l'impôt* » ; la fiscalité « *décourage l'initiative privée* » ; « *elle désincite d'aller au travail* » etc.... La réalité, comme toujours, est à l'inverse de cette représentation idéologique : la baisse des impôts tue la croissance économique (ou sa reprise), à cause de la diminution des dépenses publiques dont on connaît pourtant le rôle très dynamique qu'elles jouent sur l'activité économique.

Et c'est la même haine de l'impôt qui permet de justifier les privatisations : le service public est toujours présenté comme improductif, comme quelque chose qui coûte de l'argent

Ainsi, bon an mal an, en dépit des diminutions régulières de dépenses publiques (suppressions de postes dans la fonction publique, privatisations), le déficit budgétaire se renouvelle, voire s'accroît, au rythme des baisses d'impôts successives accordées à ceux qui pourtant pourraient facilement s'acquitter de l'impôt.

aux contribuables. Mais une fois privatisé, le même service devient, comme par enchantement, une activité productive, contributive à la croissance économique, créatrice de richesse ! Par exemple, le « mammoth » de l'Ecole Publique est source de déficit (dans cette représentation des choses). Alors qu'une officine privée, payée par ses clients et qui rapporte de l'argent à son propriétaire, est parée de toutes les vertus économiques. Evidemment, cette vision est une supercherie, qui confond « productif » et « lucratif ». Le service public n'est certes pas lucratif (tant mieux), **mais il est tout aussi productif de richesses et contributif de croissance économique que le secteur privé.** De son côté, le secteur privé est lucratif, mais il n'est pas gratuit que l'on sache, quand bien même il n'est pas payé par l'impôt, mais directement de notre poche ! Et ceux qui s'achètent ainsi des services privés seront encore moins enclins à payer des impôts. C'est ainsi que la « marchandisation » de la société s'installe.

En outre, le déficit public remplit une autre fonction, qui est économique et financière : elle nourrit grassement la « classe des créanciers de l'Etat ».

VIII - Auprès de qui l'Etat emprunte-t-il ? On n'emprunte qu'aux riches.

L'Etat emprunte à ceux qui ont de l'argent et qui cherchent à le prêter, c'est-à-dire à le placer. C'est ce qu'on appelle les « marchés financiers », où l'on trouve les détenteurs d'épargne et qui veulent la faire fructifier autrement que sur un Livret A : banques, assurances, fonds de placement ... qui placent ainsi leur argent ou celui de leurs clients. **Il s'agit d'une fonction spécifique au capitalisme : le capital de prêt, générateur d'intérêt.** C'est l'épargne lucrative, qui est différente de l'épargne de précaution. Le capital de prêt cherche à gagner de l'argent, sans avoir à s'occuper de produire ou d'investir. Il s'agit ici d'un **capitalisme de rente.**

« *La dette publique, en d'autres termes l'aliénation de l'Etat, qu'il soit despotique, constitutionnel ou républicain, marque de son empreinte*

« La dette publique, en d'autres termes l'aliénation de l'Etat, qu'il soit despotique, constitutionnel ou républicain, marque de son empreinte l'ère capitaliste. (...) Comme par un coup de baguette magique, elle confère à l'argent improductif un talent procréateur qui le transforme en capital, sans qu'il ait besoin de s'exposer au dérangement et aux risques des investisseurs industriels et même des placements usuraires ». (Marx, Le Capital).

l'ère capitaliste. (...) Comme par un coup de baguette magique, elle confère à l'argent improductif un talent procréateur qui le transforme en capital, sans qu'il ait besoin de s'exposer au dérangement et aux risques des investisseurs industriels et même des placements usuraires ». (Marx, Le Capital).

En d'autres termes, **la dette publique est un bon placement, lucratif et sans risque** (ce n'est donc pas non plus de la spéculation proprement dite). Et c'est pourquoi elle n'est pas prête de s'éteindre !

« *L'accumulation de capital de la dette publique, ne signifie rien d'autre que le développement d'une classe des créanciers de l'Etat, qui sont autorisés à prélever pour eux certaines sommes sur le montant des impôts.* » (Marx, Le Capital).

On aura aussi compris que les « investisseurs » auprès de qui les Etats empruntent ne sont jamais que ceux qui, par ailleurs, entreprises ou particuliers, bénéficient des fameux allègements fiscaux⁵. **Ce que l'Etat ne leur prend plus sous forme d'impôt, désormais il leur emprunte, avec remboursement du prêt et paiement de l'intérêt en prime !** Le surcroît de richesse obtenu grâce aux cadeaux fiscaux est ainsi « recyclé » dans un « investissement » bien particulier : l'acquisition de titres de la dette publique (Bons du Trésor, Obligations d'Etat).

Aussi, quand on prétend que ce seront « nos enfants » qui paieront « nos dettes », cela n'est pas faux mais c'est un jugement unilatéral, donc mensonger, car cela conduit à « oublier » que, parmi « nos enfants », il faut aussi compter les enfants des créanciers qui hériteront des créances et se feront rembourser, avec intérêts, par les enfants des débiteurs ! **La dette n'est**

« L'accumulation de capital de la dette publique, ne signifie rien d'autre que le développement d'une classe des créanciers de l'Etat, qui sont autorisés à prélever pour eux certaines sommes sur le montant des impôts ». (Marx, Le Capital).

donc pas une affaire entre générations, mais c'est un règlement de comptes, à l'intérieur d'une même génération, entre créanciers et débiteurs.

Augmentation des déficits = hausse de la dette = hausse des intérêts = augmentation des déficits = hausse de la dette etc., etc.

Sur ces bases, une autre spirale infernale se met alors en place : le paiement des intérêts (ce que l'on appelle « service de la dette ») coûte de plus en plus cher : **plus de 40 milliards d'euros par an sont versés aux créanciers de l'Etat (soit 15 % du budget !)**. C'est maintenant le deuxième poste du budget de l'Etat, après l'Education Nationale et au coude-à-coude avec l'Armée ! Ces intérêts viennent alors grever d'autant les dépenses publiques (que l'on a beau jeu de dénoncer !), ce qui accroît encore le déficit budgétaire. D'où la nécessité d'emprunter pour combler le trou, d'où de nouveaux intérêts l'année suivante, nouveau déficit, nouvelle dette, etc. **La dette nourrit les intérêts, qui alourdissent la dette.** La boucle est bien installée.

IX - Le niveau du taux d'intérêt reflète, in fine, le rapport de forces existant à un moment donné entre le créancier et son débiteur.

Le premier va s'efforcer de demander des intérêts les plus élevés possibles, quitte à pratiquer des ententes entre créanciers si besoin est, comme on l'a vu dans le cas de la Grèce où manifestement les « Agences de notation » et les spéculateurs se sont ligüés avec les créanciers pour propager l'idée que l'Etat Grec était « en ►

“ En effet, plus le débiteur est pauvre et faible (risque d’insolvabilité), ou réputé tel, plus les intérêts à payer seront hauts : qui paye ses dettes s’appauvrit. ”

faillite », ce qui a permis de hausser les taux d’intérêt. En effet, plus le débiteur est pauvre et faible (risque d’insolvabilité), ou réputé tel, plus les intérêts à payer seront hauts : **qui paye ses dettes s’appauvrit**. C’est ce qui est arrivé à la Grèce, qui a du payer des intérêts deux fois supérieurs à ceux de l’Allemagne.

Dans ce processus, les agences de notation ne sont évidemment ni neutres ni arbitres, mais elles participent au respect de la fiction de « discipline budgétaire » que les gouvernements ont eux-mêmes mise en place afin d’être en situation de diminuer toujours plus les impôts, au bénéfice de ceux auprès de qui ils vont parallèlement emprunter. Aux frais du contribuable, c’est-à-dire des salariés.

Ce phénomène est d’autant plus scandaleux que les créanciers justifient, en théorie⁵, la hausse du taux d’intérêt par le prétendu « risque » encouru par eux en prêtant de l’argent à l’Etat. Or, dans le même temps, ils demandent aux Etats les plus riches, à l’Europe toute entière, au FMI, de cautionner et de garantir ces prêts afin précisément de supprimer tous risques ! L’Europe a ainsi emprunté des fonds, afin de les prêter à la Grèce pour lui permettre ... de rembourser ses emprunts ! Les banques touchent ainsi deux fois. Rien ne se perd. Le *Figaro Economie* l’affirme : « le cas de la Grèce, protégée par le plan européen, jusqu’en 2013, reste à part. Athènes ne peut émettre que sur du court terme à prix très élevé. C’est extrêmement rentable pour les investisseurs d’autant qu’ils ne prennent aucun risque sur trois mois » (23/09/2010).

Notes

¹ Ce « nous » est à lui tout seul un vrai problème idéologique : il regroupe, dans une même catégorie, Mme Bettencourt et les smicards.

² Le prêteur peut aussi créer de la monnaie, dans le cas d’une banque.

³ En revanche, les évolutions à l’œuvre sont identiques dans les deux cas, pour le budget de l’Etat comme pour celui de la Sécurité Sociale. A chaque fois, il s’agit de diminuer les « prélèvements obligatoires », c’est-à-dire les impôts et les cotisations payés par les entreprises et les hauts revenus. Dans les deux cas, le « déficit » est ainsi délibérément construit.

⁴ En 2009 le déficit a atteint 100 milliards d’euros. Mais il s’explique aussi par l’impact de la crise économique, qui a réduit les recettes fiscales.

⁵ En outre, les banques peuvent aussi se procurer de l’argent à des taux très bas auprès des Banques Centrales, puis prêter cet argent aux Etats, à des taux beaucoup plus élevés, ce qui leur permet de gagner beaucoup d’argent !

⁶ La théorie économique regorge de bonnes explications « techniques » permettant de justifier l’injustifiable ...

⁷ A l’exception notable du Japon où l’Etat est endetté auprès des épargnants japonais.

Conclusion

Débiteurs de tous les pays, unissez vous.

Il est enfin à noter que les **dettes publiques s’internationalisent** : plus des deux-tiers de la dette française sont désormais détenues par des « non-résidents », c’est-à-dire des banques et des assurances basées à l’étranger, principalement dans la zone euro. Ce phénomène est le même dans les autres pays⁷, de sorte que les banques et assurances françaises ont « investi » dans la dette étrangère (grecque par exemple). Au total, cela s’équilibre : les sommes prêtées à l’Etat français par des créanciers étrangers sont égales aux sommes prêtées par des créanciers français à des Etats Etrangers. La « classe des créanciers de l’Etat » joue dans la grande cour.

Les Etats conduisant tous la même politique fiscale, au profit d’une même classe en voie d’universalisation, cela entraîne une « mondialisation » de la dette qui fait croire que chaque Etat est « prisonnier » des marchés financiers et tributaire de la bonne appréciation des Agences de notation. En réalité, c’est strictement l’inverse qui se passe : ce sont les marchés financiers, **c’est-à-dire les investisseurs à la recherche de bons placements lucratifs et sans risque, qui sont dépendants des choix politiques délibérés effectués par les Etats à leur profit**.

Ainsi, les mêmes qui dénoncent inlassablement la dette publique feront tout ce qu’il faut pour la faire durer, car **elle est trop rentable pour disparaître**. Rentable économiquement pour les investisseurs, comme on l’a démontré. Mais rentable aussi politiquement, car elle fonde la politique de baisse des dépenses publiques, laquelle autorise la baisse des impôts, qui est un vrai programme politique à elle toute seule.

C’est bien une véritable **contre-révolution fiscale** qui est en train de s’opérer sous nos yeux et à l’échelle mondiale. Alors que l’Etat Social s’était historiquement fondé sur un haut niveau de service public, payé par l’impôt, une transformation de l’Etat est en cours, afin de le recentrer sur ses seules fonctions régaliennes, c’est-à-dire le maintien de l’ordre et de la « paix sociale ». Les mêmes bénéficiaires des avantages fiscaux (les entreprises, les hauts revenus) sont aussi les profiteurs de la dette (les créanciers de l’Etat), les gagnants des privatisations ... et les jouisseurs du maintien de l’ordre.

La déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789 stipule que l’impôt est une « contribution commune, également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés ». L’histoire ne se répète pas dit-on à tort. Car si l’on veut mater cette contre-révolution fiscale - et il en est encore temps - il faudra bien, peut être, recommencer l’affaire à son commencement. ■



CIDECOS / 9, rue Puits Gaillot, BP 1116
69202 Lyon Cedex 01

Directeur de publication : Raphaël Thaller
Maquette & composition : Josiane Nahon

Téléphone : 04 72 98 03 03 E-mail : alerte@cidecos.com
Télécopie : 04 72 98 03 00 Web : www.cidecos.com

Diffusion aux adhérents
Imprimé sur papier recyclé ISSN : 1956 - 7170